

### Récipiendaires de la 4<sup>e</sup> édition du concours d'aménagement paysagers remarquables

Trois-Pistoles, le 25 septembre 2020 – Le comité d'embellissement de la Ville de Trois-Pistoles dévoile les récipiendaires 2020 de la 4<sup>e</sup> édition du concours *Mentions pour des aménagements paysagers remarquables à Trois-Pistoles*.

Cette année, des prix en argent totalisant 800 \$ ont été décernés à six récipiendaires. Dans la catégorie résidence, les deux premiers prix de 150 \$ reviennent à M. Carol Pelletier et Mme Guylaine Roy (659, rue Jean-Rioux), ainsi qu'à Mme Lise Belzile (483, rue Bélanger). Le deuxième prix revient à Mme Denise Rioux (230, rue du Parc).



Dans la catégorie commerce, le jury du comité d'embellissement de la Ville de Trois-Pistoles a voulu souligner l'ajout récent d'aménagements paysagers remarquables chez certains commerces. Le premier prix de 150 \$ revient au Beaulieu Commun (50, rue Notre-Dame Ouest), propriété de Mme Judith Beaulieu. Le 2<sup>e</sup> prix revient à La Boîte à sushi (120, rue Notre-Dame Ouest), propriété de Mme Amélie Marsot.



Aux prix réguliers s'ajoutait cette année un prix de 150 \$ visant à souligner un projet d'aménagement comestible digne de mention. Comme ces aménagements comestibles peuvent se trouver en façade ou en arrière-cours, une inscription était requise par les personnes qui souhaitent tenter leur chance dans cette catégorie. Le récipiendaire de ce prix est M. Jean-Paul Bélanger (151, rue du Parc).



La Ville de Trois-Pistoles et son comité d'embellissement félicitent les gagnants 2020 pour leurs aménagements exemplaires. De nombreuses autres propriétés ont aussi attirées l'attention des membres du jury et c'est pourquoi ils tiennent également à remercier tous ceux et celles qui fleurissent et aménagent leur propriété résidentielle ou commerciale, faisant de Trois-Pistoles un milieu accueillant qui s'embellie de façon continue.